



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

FR3

Question écrite n° 38308

Texte de la question

M Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la manière dont est diffusée par FR 3 la seule émission dans le monde consacrée à la francophonie. L'émission « Espace francophone », diffusée par une trentaine de télévisions francophones, soutenue par l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), les institutions francophones d'Amérique du Nord, la communauté française de Belgique et, bien sûr, les ministères et organismes concernés en France, est depuis bientôt deux ans reléguée à des heures de plus en plus tardives. Cela tend à lui conférer un caractère confidentiel, contradictoire avec les thèmes qu'elle développe et avec l'appréciation portée sur elle par les participants au sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones de Québec, qui l'ont distinguée et considérée comme un moyen exemplaire de sensibiliser l'opinion publique à la francophonie. Cette sensibilisation ne peut s'effectuer aux heures tardives de l'actuelle programmation et il apparaît urgent de mettre en correspondance par un décalage significatif les objectifs affichés et les moyens dont on se dote. En conséquence, il lui demande de tout mettre en œuvre pour que l'émission « Espace francophone » soit programmée à une heure où la population concernée est en mesure de bénéficier de ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Cassaing Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38308

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1229